



Services d'aide aux entreprises

L'innovation, c'est payant

L'innovation est souvent présentée comme *la* solution au déficit d'entretien accumulé des infrastructures urbaines en tant que génératrice de nouvelles méthodes plus efficaces, plus économiques et mieux adaptées aux besoins actuels. Or, il n'y a pas que les réseaux d'infrastructures – et leurs propriétaires – qui profitent des fruits de l'innovation : les entreprises sont les premières à en bénéficier. En effet, les entreprises qui effectuent des changements réguliers dans leur mode de fonctionnement bénéficient souvent de plus de crédibilité et leurs produits sont perçus comme étant mieux adaptés. Par ailleurs, les sociétés qui maîtrisent le processus d'exploitation de la créativité pour trouver de nouvelles façons de créer de la valeur en tirent presque toujours des rendements financiers intéressants. Bref, l'innovation et la recherche et développement (R-D) ne sont pas des postes de dépenses : ce sont des placements sûrs.

Les entreprises québécoises peuvent se compter chanceuses. Les activités de recherche et de développement bénéficient au Québec d'incitatifs parmi les plus avantageux au monde. Les avantages fiscaux consentis par le gouvernement du Québec seulement peuvent réduire les coûts des activités de recherche et développement de moitié, et même plus. On estime à plus d'un milliard de dollars les sommes allouées annuellement par les gouvernements fédéral et provincial à titre de crédits d'impôt à la R-D. Et c'est sans compter les nombreux programmes de subvention et de financement et services conseils spécifiquement destinés aux entreprises innovantes.

La plupart des programmes sont conçus avant tout pour les petites et moyennes entreprises (PME). Les incitatifs fiscaux sont en effet beaucoup plus généreux envers la PME. La raison en est fort simple : contrairement à la grande entreprise, la PME n'a pas de propension naturelle à maintenir des activités de R-D.

Or, bien que ce soit une source de financement relativement facile d'accès et fort intéressante, très peu de PME s'en prévalent. Il ne faut toutefois pas conclure trop rapidement que les PME n'innovent pas. Peut-être est-ce dû au fait qu'un grand nombre de PME ignorent tout simplement qu'elles font de la R-D.

Pas besoin, en effet, de révolutionner le monde pour être éligible à ces programmes : la R-D peut parfois consister en une simple amélioration d'un produit existant. Trois critères servent à déterminer s'il s'agit bel et bien d'activités de R-D :

1. Les activités doivent permettre l'amélioration ou l'augmentation des connaissances de l'entreprise dans le domaine concerné par le projet de recherche et développement.
2. Elles doivent également comporter une part d'incertitude scientifique ou technologique.
3. Elles doivent avoir un contenu scientifique ou technologique (recherche réelle avec formulation d'une hypothèse et sa vérification).



Suite à la page 2

Table des matières

Crédits d'impôt	2
Financement	3
Idée-PME	
Impact PME	
Prêts aux petites entreprises commerciales	
Banque de développement du Canada	
Capital de risque	
Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI)	
Veille technologique et stratégique	7
Aide financière	
CERIU	
Banque des brevets	
Index national de technologies (INT)	
Marchés publics	
Propriété intellectuelle	9
Brevet	
Marque de commerce	
Certification.....	10
SATI	
ISO	
Services conseils.....	12
Stagiaires.....	13
Ressources externes.....	14
Plan d'affaires	
Guides et outils de gestion	
Ressources humaines	
Sites d'intérêt	
Liste des différents services d'aide aux entreprises .	16

L'innovation, c'est payant (suite)

Avant de débiter ses activités de R-D (si ce n'est déjà fait), c'est l'entreprise tout entière qui doit se mettre en mode « innovation ». L'innovation, c'est avant tout une ouverture d'esprit et la volonté d'améliorer ses façons de faire. C'est être à l'affût des changements, l'information étant le moteur de l'innovation. Finalement, c'est d'impliquer tous les employés à tous les niveaux, puisque la multidisciplinarité, en encourageant le choc des idées, est une formidable source d'innovation.

Votre entreprise a-t-elle endossé l'approche de l'innovation? Procède-t-elle à des activités de R-D et de veille technologique? Et surtout, tire-t-elle profit de tous les programmes et ressources qui sont mis à sa disposition par les gouvernements, les organismes publics et le CERIU?

Ce guide, en identifiant les programmes les plus pertinents et les sources d'information les plus utiles, vise à encourager et à faciliter l'utilisation de ces ressources. Bonne lecture!

L'innovation en cinq points :

1. Chercher l'innovation dans le détail (inventorier l'ensemble des étapes de la production susceptibles d'être renouvelées)
2. Se distinguer par son mode de fonctionnement (organisation du travail et formation des employés)
3. Consulter ses employés
4. Constituer un réseau
5. Demeurer proactif

Crédits d'impôt

Canada

Un crédit d'impôt de base de 20% des dépenses admissibles de R-D, crédit qui peut, pour les petites entreprises, être remboursable et atteindre jusqu'à 35 % de la première tranche de 2 M\$ de dépenses.

Québec

Sur les salaires

- Crédit d'impôt remboursable de 20 % des salaires versés pour des activités de R-D
- Pour les petites entreprises, ce crédit est augmenté à 40 % pour les premiers 2 M\$ de salaires versés en R-D.

Sur les dépenses admissibles

- Crédit d'impôt de 40 % sur l'ensemble des dépenses admissibles de R-D lorsque celles-ci sont effectuées au Québec pour une entreprise, quelle que soit sa taille, à l'interne ou par un centre de recherche agréé (université, centre de recherche) ou dans le cadre d'un projet de recherche précompétitive.
- Les PME qui auront augmenté leurs investissements en R-D par rapport à la moyenne de leurs dépenses de R-D des trois années précédentes peuvent profiter d'un crédit d'impôt de 55 % sur leurs dépenses additionnelles plutôt que de 40 %.



Coût net d'une dépense de salaire admissible de 100 \$¹ effectuée en R-D au Québec – 2002 (secteur non-manufacturier)

	R-D effectuée en entreprise		R-D effectuée par un centre agréé	
	Crédit d'impôt (40%)		Crédit d'impôt (40%)	
Incidatifs fiscaux du Québec ²	26 \$		39 \$	
Incidatifs fiscaux fédéraux ³		35 \$		30 \$
Coût net pour l'entreprise ⁴		39 \$		31 \$

1. 50 % en salaires, 40 % en dépenses courantes et 10 % en équipement.
2. Le crédit d'impôt fédéral est imposable au Québec dans l'année suivant celle où il est réclamé. Pour fins d'exemple, le crédit a été inclus dans le revenu la même année où il est réclamé.
3. Le crédit fédéral d'impôt à l'investissement devient imposable au fédéral dans l'année suivant celle où il est réclamé. Pour fins d'exemple, le crédit a été inclus dans la même année où il est réclamé.
4. Comprend les crédits d'impôt et l'économie d'impôt résultant de la déduction des revenus.

Source : Investissement Québec

Investissement Québec propose deux guides pour aider les entreprises à tirer le maximum des mesures disponibles. *La fiscalité au Québec* et *Les mesures fiscales pour favoriser la R-D au Québec* peuvent être téléchargés à partir du site Internet d'Investissement Québec : invest-quebec.com.

Programme : Idée-PME

Offert par : Développement économique Canada (DEC)

Objectifs :

- Appuyer les PME dans une démarche formelle d'innovation (diagnostic, plan d'action)
- Faciliter la commercialisation des produits, services et technologies découlant de travaux de R-D
- Privilégier des activités qui permettent le transfert des technologies des réseaux d'expertise vers les PME québécoises

Aide :

Contributions financières, remboursables ou non-remboursables, ne dépassant pas 50 % des coûts admissibles.

Critères :

PME de 200 employés ou moins

Projets qui s'inscrivent dans les domaines suivants :

- l'innovation et la productivité
- le développement des marchés d'exportation
- l'entrepreneurship et l'environnement des affaires

Activités visées :

- Études et plans stratégiques touchant le développement d'un produit, d'un procédé ou d'un service innovateur
- Développement et mise en œuvre d'un plan de commercialisation d'un produit ou d'un service innovateur

Exemples de projets admissibles :

- Études d'experts-conseils et diagnostics liés à la productivité
- Adaptation d'un produit aux exigences du marché (homologation, certification, conformité aux normes, R-D, design)
- Identification, évaluation et acquisition de nouvelles technologies
- Démonstration et mise au point d'un produit

Coûts admissibles :

- Honoraires d'experts-conseils liés à des services professionnels et techniques
- Coûts de main d'œuvre affectée au projet et coûts du matériel utilisé
- Coûts de production et de diffusion de matériel promotionnel nécessaires au développement des marchés

- Coûts reliés à un projet de démonstration ou de mise au point d'un procédé, produit ou service nécessaire aux essais et à l'expérimentation ainsi qu'à l'innovation
- Frais de location d'équipements et coûts d'acquisition, de fabrication ou d'adaptation d'équipements stratégiques neufs (incluant les logiciels de pointe et leur adaptation) nécessaires à l'accroissement de la productivité
- Frais de voyage et de déplacement

Renseignements :

Montréal : (514) 283-2500

Québec : (418) 648-4826

Ailleurs : 1 800 463-5204

www.dec-ced.gc.ca/asp/ProgrammesServices/idee_pme.asp?LANG=FR

Programme : Impact PME

Offert par : Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec (MIC)

Objectif :

Appuyer les entreprises québécoises dans leur démarche respective de développement de marché.

Aide :

Subventions

Critères :

Pour les PME de 250 employés ou moins

Trois volets :

- innovation
- développement des marchés d'exportation
- emploi de gestion

Volet Innovation

Emploi stratégique pour soutenir l'innovation

Aide financière accordée pour de nouveaux postes stratégiques reliés à des projets de :

- recherche et développement industriel
- transfert de technologie
- production à valeur ajoutée
- amélioration de produits existants
- veille stratégique

Les candidats doivent détenir un diplôme d'étude collégiale (DEC) technique ou un diplôme universitaire.



Aide maximale de 22 500 \$ versée sur deux ans pour les régions ressources et de 15 000 \$ sur deux ans pour les régions centres.

Soutien à l'innovation et aux pratiques avancées

Aide financière accordée pour avoir recours à des services-conseils externes relatifs à :

- L'établissement d'un diagnostic et d'un plan d'action d'entreprise sur la gestion des opérations
Aide maximale de 70 % des honoraires professionnels, jusqu'à concurrence de 10 000 \$ par projet.
- La planification et l'implantation d'activités reliées à la production à valeur ajoutée (gestion de la qualité, design, EDI, commerce électronique, implantation d'un système de veille, etc.)
Aide maximale de 50 % des honoraires professionnels, jusqu'à concurrence de 15 000 \$ par année.

Volet Emploi de gestion

Aide financière accordée pour soutenir l'embauche de jeunes diplômés dans les différentes sphères d'activité de gestion d'entreprise :

- gestion financière et la comptabilité
- gestion du marketing
- gestion des opérations
- gestion de la production.

Les candidats doivent être âgés de 35 ans et moins et détenir un diplôme pertinent.

Aide maximale de 22 500 \$ versée sur une période de deux années consécutives (régions ressources seulement)

Volet Développement des marchés d'exportation

Aide financière accordée pour effectuer :

- des activités de promotion et de prospection de marchés à l'exportation
aide maximale : 15 000 \$
- des missions de groupe
aide maximale : 800 \$ à 2 500 \$ par année selon le territoire visé par la mission
- Projet spécial lié au commerce international
aide maximale : 50 000 \$

Renseignements :

Montréal : (514) 499-2550

Québec : (418) 691-5950

www.mic.gouv.qc.ca/aide/fr/impact.html

Financement des petites entreprises du Canada

Offert par : Industrie Canada

Objectifs :

Aider les entreprises à obtenir des prêts à terme, d'une valeur maximale de 250 000 \$ pour les aider à financer leurs besoins en immobilisations.

Permettre aux entrepreneurs d'emprunter plus facilement sans avoir à placer leurs biens personnels en garantie puisque le gouvernement fédéral indemnise en partie les prêteurs en cas de pertes.

Aide :

Prêt commercial à terme finançant jusqu'à 90 % du coût:

- de l'achat ou l'amélioration de biens réels ou d'immeubles
- d'améliorations locatives ou de l'amélioration de locaux loués
- de l'achat ou l'amélioration de matériel neuf ou usagé
- d'un contrat de location-acquisition pour financer le coût de divers types de matériel neuf ou usagé

Le demandeur doit se présenter au prêteur de son choix pour obtenir des renseignements sur le programme de prêts aux petites entreprises commerciales.

Critère :

Entreprises dont le revenu brut n'excède pas 5 millions \$.

Renseignements :

<http://strategis.gc.ca/lfpcc>

Banque de développement du Canada (BDC)

La Banque de développement du Canada (BDC) offre des services novateurs qui répondent aux besoins uniques des PME. Une attention particulière est accordée aux industries axées sur le savoir et les exportations.

La BDC offre diverses modalités souples, telles que les versements de capital progressifs, les versements saisonniers et, dans certains cas, le remboursement différé du capital.

Les solutions financières de la BDC répondent aux besoins particuliers des PME pour toutes les situations :

- démarrage d'entreprise
- acquisition
- croissance
- exportation
- qualité (ISO)

Renseignements :

1 888 INFO-BDC (1 888 463-6232)

www.bdc.ca

Capital de risque

Contrairement aux prêts bancaires, ce capital ne peut être retiré à la moindre panique. Lorsqu'il entre dans une entreprise, il y reste jusqu'au bout.

L'organisme prêteur devient actionnaire de l'entreprise et réalise son gain sur la plus-value de la vente de ses actions. De plus en plus de dirigeants de PME acceptent de céder une partie de leur pouvoir de direction en contrepartie d'un tel financement.

Plusieurs fonds se spécialisent dans le financement pour l'entreprise innovatrice :

- Innovatech du Grand Montréal
- Investissements Desjardins
- Caisse de dépôt et de placement du Québec
- Fonds de solidarité de la FTQ
- Banque de développement du Canada

Le site de Réseau Capital vous permet d'effectuer une recherche par type de financement afin d'identifier les partenaires potentiels.

Renseignements :

www.reseaucapital.com



Réseau Financier Montréal

Réseau Financier Montréal (RFM) se veut un véhicule permettant de rassembler les bailleurs de fonds et les organismes de soutien à l'entreprise nécessaires à la réalisation du financement de projet d'entreprise. En simplifiant le rapport entrepreneurs/bailleurs de fonds, RFM favorise le développement de projets d'entreprises.

Réseau Financier Montréal offre trois principaux services de maillage :

Sommaire Exécutif EXPRESS

Ce service permet aux entreprises en quête d'un financement de 50 000 \$ à 5 millions \$ de communiquer avec un grand nombre d'investisseurs potentiels. Par le biais de ce service, RFM achemine le sommaire exécutif du projet aux quelque 150 investisseurs et intervenants du milieu financier membres du réseau.

Sommet des Anges RFM

Le Sommet des Anges est un atelier d'une journée qui, en plus de présenter aux participants les meilleures pratiques d'investissement, donne la chance à 21 entreprises en recherche de financement de présenter leur projet de vive voix ("elevator pitch") à un groupe d'investisseurs potentiels.

Déjeuner RFM

Ce déjeuner-causerie permet à une entreprise en levée de financement de 500 000\$ à 5 M\$ de présenter son projet à un groupe d'investisseurs. L'entreprise bénéficie avant l'événement d'une formation sur la présentation de projets (pitch) et reçoit les conseils d'experts relativement à sa démarche.

Renseignements :

(514) 840-7989

www.rfm.qc.ca

Pour obtenir du financement ou tout autre type d'aide :

- Sachez démontrer le sérieux de vos démarches notamment en étant bien préparé
- Ayez en main un solide plan d'affaires et une stratégie viable
- Présentez un avantage concurrentiel ou une position stratégique prometteuse sur le marché.

Et surtout, n'hésitez pas à faire des demandes.

Le Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI)

Offert par : le Conseil national de recherches du Canada

Objectif :

Le Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI) aide les petites et moyennes entreprises (PME) canadiennes à relever les défis technologiques que représente la réalisation de nouveaux produits, procédés ou services. Il vise à améliorer leur capacité d'innovation afin de les aider à transformer leurs bonnes idées en secteurs d'activité rentables le plus rapidement possible.

Critères :

Le PARI s'adresse aux entreprises :

- à but lucratif constituées en société
- qui comptent moins de 500 employés
- désireuses d'améliorer leur capacité d'innovation

Le PARI offre deux types d'aide financière à la recherche et au développement :

Contributions pour les activités de R-D

Le PARI contribue, à frais partagés, à la recherche et au développement de projets techniques, à l'étape

pré-concurrentielle, des PME canadiennes et ce, après évaluation de l'entreprise et du projet par une équipe de CTI. Les organismes partenaires du PARI, appelés membres du réseau du PARI, reçoivent également des contributions pour fournir une aide technique et un appui à la recherche aux PME canadiennes.

Programme PARI-Partenariat technologique Canada (PARI-PTC):

Le programme PARI-Partenariat technologique Canada (PTC) offre aux PME canadiennes une aide financière remboursable pour des projets à l'étape de la pré-commercialisation. Les fonds peuvent servir à développer la technologie pour créer de nouveaux produits, procédés ou services, ou améliorer sensiblement les produits, procédés ou services existants, et à appuyer une première démonstration et des projets pilotes.

Renseignements :

(450) 641-5300

1-877-994-4727

<http://irap-pari.nrc-cnrc.gc.ca/>

Pour plus de renseignements sur les programmes de soutien à l'innovation, à la recherche et au développement, consultez l'Info-Guide sur l'innovation et la R-D dans l'index d'info-entrepreneurs à l'adresse suivante : www.infoentrepreneurs.org/francais/index.cfm



À l'ère de la société de l'information, le savoir est de plus en plus reconnu comme un élément important du capital des organisations leur permettant de maintenir ou d'accroître leur compétitivité sur les marchés. Le concept de « veille » (stratégique, technologique ou concurrentielle) bien qu'encore récent et flou pour plusieurs dirigeants québécois, prend de plus en plus d'importance dans notre société du savoir.

Quelques définitions :

« L'ensemble des activités d'identification, d'acquisition, d'analyse et d'évaluation des informations technologiques ou autres à des fins de décision ou de choix. » Ministère de l'Industrie et du Commerce

« Activité continue et en grande partie itérative visant à une surveillance active de l'environnement technologique, commercial, etc., pour en anticiper les évolutions. » Association française de normalisation (AFNOR)

On retrouve quatre types de veille :

- La *veille technologique* réfère entre autres aux acquis scientifiques et techniques, aux activités de recherche en cours, aux procédés de fabrication;
- La *veille concurrentielle* s'intéresse aux concurrents actuels ou potentiels et à l'analyse de leurs stratégies et avantages compétitifs
- La *veille commerciale* concerne les clients, les marchés, les fournisseurs et le marché du travail en général
- La *veille stratégique* constitue une veille à plus long terme qui étudie les axes de développement, les marchés qui s'ouvrent, les secteurs prometteurs de même que les possibilités et les menaces qui pointent.

Aide financière

Les activités de veille, tout comme la R-D, bénéficient au Québec de programmes d'aide financière.

- Grâce au *crédit d'impôt pour services d'adaptation technologique*, les entreprises bénéficient d'un crédit d'impôt remboursable de 40 % sur certains frais exigés des centres de veille, de liaison ou de transfert.

Renseignements :

Revenu Québec (514) 864-4155
(418) 659-4155
1 800 450-4155

www.revenu.gouv.qc.ca/fr/ministere/actualite/nf2002/in-136_56/credit_technologique.asp

- Dans le cadre du programme Soutien à l'innovation et aux pratiques avancées du Volet Innovation du programme Impact PME, les entreprises peuvent réclamer jusqu'à 70 50 % des honoraires professionnels pour l'implantation d'un système de veille, jusqu'à concurrence de 15 000 \$ par année.

Le CERIU, le centre de veille technologique en infrastructures urbaines

Véritable centre mobilisateur des infrastructures urbaines, le CERIU constitue en quelque sorte l'antenne qui relie les intervenants entre eux capte tous les renseignements relatifs au domaine.

Il n'est donc pas surprenant que le CERIU offre le seul **centre de référence** totalement dédié aux infrastructures urbaines au Québec. On y retrouve notamment de nombreux livres et revues techniques spécialisés, des rapports techniques, des comptes rendus de symposium et des banques de données internationales.

Chaque document est consulté par un conseiller technologie du CERIU afin d'en confirmer la pertinence et la validité avant d'être classé et incorporé au centre de référence.

Les conseillers technologies du CERIU, en plus de participer à de nombreux **événements technologiques**, entretiennent des **échanges réguliers** avec des partenaires internationaux, afin de demeurer au fait des derniers développements en infrastructures urbaines. Ils peuvent aussi effectuer, sur demande, des recherches personnalisées sur des sujets précis.

Par ailleurs, les membres qui cherchent des solutions à des problèmes techniques particuliers peuvent profiter du service de **jumelage technologique** du CERIU. Grâce à ses nombreux contacts, le CERIU est en mesure de jumeler organismes, entreprises et municipalités dont l'expertise et/ou les préoccupations en font des partenaires naturels.

Le CERIU produit également des **outils de référence et de synthèse** sur les sujets chauds des infrastructures urbaines :

- Répertoire de l'expertise montréalaise en infrastructures urbaines
- Répertoire de l'offre de formation
- Classeurs réunissant les fiches descriptives des principales techniques de réhabilitation
- Portraits statistiques
- Bilans de l'état des infrastructures urbaines

Braquer la banque des brevets

Les archives du Bureau des brevets constituent la documentation la plus considérable au Canada en matière de renseignements techniques.

Les brevets ne servent pas seulement à encourager l'activité créatrice : ils constituent un important moyen de partager le savoir-faire, puisque chaque document concernant un brevet décrit en termes clairs et précis une nouvelle facette d'une technologie, et est accessible à tous.

Les brevets sont donc des ressources essentielles pour les entreprises, les chercheurs, les inventeurs, les universitaires et pour tous ceux qui doivent se tenir au courant des développements dans leurs champs de recherche.

Les entrepreneurs peuvent puiser dans la base de données des solutions différentes pour résoudre des problèmes techniques ou encore pour s'associer aux inventeurs afin d'établir des partenariats profitables.

<http://patents1.ic.gc.ca/intro-f.html>

L'Index national de technologie (INT)

(Industrie Canada)

L'index national de technologie (INT) renferme des renseignements sur des milliers de technologies canadiennes mises au point dans des universités, des centres d'excellence et des laboratoires fédéraux et provinciaux. Il constitue une base de données précieuse pour les entreprises à la recherche de possibilités d'octroi de licences et de recherche conjointe de même qu'un outil rapide et efficace pour la formation d'associations commerciales.

Les technologies qui figurent dans l'index sont à divers stades de développement, qu'il s'agisse d'un concept de recherche, d'un prototype ou même d'un produit final.

La collaboration avec des chercheurs durant l'étape de la mise au point d'une technologie permet aux entrepreneurs d'influencer l'orientation des recherches de manière à ce qu'elles répondent aux objectifs à long terme de leur entreprise. L'entreprise peut également profiter des résultats des recherches pour commercialiser des technologies brevetées.

Pour plus d'information :

Industrie Canada

(514) 496-1797

www.ic.gc.ca

Veille des marchés publics

Dans la plupart des régions, on retrouve des centres de veille et d'expertise sur les marchés publics qui ont pour mission d'aider les PME à vendre leurs biens et services aux organismes publics et parapublics. Partenaire dans la recherche et l'obtention de contrats publics, ils constituent un guichet unique pour les entreprises qui désirent obtenir tous les appels d'offres qui concernent spécifiquement leurs secteurs d'activités.

Services offerts :

- Recherche quotidienne d'appels d'offres
- Service de références auprès des acheteurs gouvernementaux
- Renseignements stratégiques sur la concurrence et les partenaires potentiels
- Distribution des cahiers de soumissions
- Ateliers de formation
- Études et analyses des marchés publics
- Recherche d'information stratégique et spécifique sur les marchés publics

Centres de veille :

Stratégie Contact (Québec)

(418) 523-3632

www.strategie-contact.qc.ca

Antenne (Gatineau)

(819) 595-0694 ou 1 877 595-0694

www.solutionsantenne.ca

Info-Opportunités (Montréal)

(514) 948-0560

www.info-opportunitites.qc.ca

Branché en affaires (Chicoutimi)

(418) 672-1847 ou 1-877-250-6333



Brevet

Définition

Document qui confère un droit exclusif sur une invention dans le pays qui délivre le document. La protection est valable pour une période de 20 ans au Canada.

Les brevets visent les nouvelles inventions (procédé, machine, fabrication, composition de matériaux) ou toute amélioration nouvelle et utile d'une invention existante. Un brevet est délivré si l'invention répond aux critères suivants :

- utilité industrielle
- nouveauté
- ingéniosité

L'invention n'a pas à révolutionner la science. Une lueur de chaque critère suffit.

Avantages

- Accorde à l'inventeur le droit exclusif d'exploiter son invention pendant 20 ans.
- Représente un avantage concurrentiel pour tout produit ou procédé.
- Confère de la crédibilité
- Ajoute de la valeur à un produit et peut servir de gage de qualité.
- Facilite les associations avec des partenaires d'affaires.

Par ailleurs, si quelqu'un réalise la même invention de son côté, cette personne pourrait obtenir un brevet et ainsi vous empêcher d'exploiter votre invention.

Limites

- Vous ne pouvez obtenir un brevet valable au Canada si votre invention a été rendue publique avant que vous ne déposiez une demande.
- Les brevets sont de portée nationale. On doit obtenir un brevet dans chaque pays où l'on désire bénéficier d'une protection.
- Un brevet est délivré à la première personne qui en fait la demande et non pas à la première personne qui a eu l'idée.
- Le bureau des brevets ne veille pas à la protection des brevets. C'est au titulaire du brevet qu'il incombe de faire valoir ses droits. À cette fin, il peut tenter des poursuites devant les tribunaux.

Vous pouvez consulter le Guide des brevets à : http://strategis.ic.gc.ca/sc_mrksv/cipo/patents/pat_gd_m_ain-f.html

Pour plus d'information :

Bureau canadien des brevets

Office de la propriété intellectuelle du Canada

(819) 997-1936

http://strategis.ic.gc.ca/sc_mrksv/cipo

Marque de commerce

Définition

Mot, symbole ou dessin, ou combinaison de ceux-ci, qui sert à distinguer les produits ou les services d'une personne ou d'un organisme d'autres produits ou services offerts sur le marché.

Un nom commercial est le nom sous lequel une entreprise poursuit ses activités. Il peut être enregistré en tant que marque de commerce, mais à la condition qu'il soit utilisé en tant que telle, c'est-à-dire employé pour identifier des marchandises ou des services.

Enregistrer ou ne pas enregistrer?

Une marque de commerce enregistrée a été approuvée et inscrite au Registre des marques de commerce tenu par le Bureau canadien des marques de commerce. L'enregistrement permet au propriétaire de protéger plus facilement ses droits en cas de contestation puisqu'il incombe au contrefacteur de prouver ses droits dans tout litige. Le processus d'enregistrement, grâce aux vérifications approfondies qu'il comporte en vue de dépister les marques de commerce en situation conflictuelle, permet au requérant de revendiquer une marque unique et d'éviter de violer les droits de tiers.

Il est à noter qu'une marque de commerce non enregistrée peut aussi être reconnue par le droit coutumier comme étant la possession de son propriétaire, selon les circonstances.

Limites

- Un enregistrement est valide pour une durée de 15 ans et est par la suite renouvelable tous les 15 ans moyennant le paiement des droits exigibles.
- L'enregistrement n'est valide que dans le pays où il a été inscrit. Si les produits sont vendus dans d'autres pays, le propriétaire doit envisager de présenter une demande d'enregistrement dans les pays concernés. À cette fin, il est prié de communiquer avec un agent de marques de commerce ou les ambassades des pays en question afin de connaître les procédures qui s'appliquent.

Propriété intellectuelle (suite)

- Le Bureau des marques de commerce ne joue pas le rôle d'un organisme de surveillance. Il incombe au propriétaire de la marque de surveiller le marché afin de découvrir les cas de violation et de prendre, au besoin, les mesures légales qui s'imposent.

On enregistre les marques de commerce auprès du Bureau des marques de commerce à Hull ou de l'Office de la protection intellectuelle du Canada.

Compte tenu de la complexité de la démarche, il est recommandé d'avoir recours à un agent de marques de commerce. Vous pouvez consulter la liste des agents canadiens à :

www.napoleon.ic.gc.ca/cipo/AgentDB.nsf/Table+Of+Contents+French?OpenForm

Vous pouvez consulter le Guide des marques de commerce à :

http://strategis.gc.ca/sc_mrksv/cipo/tm/tm_gd_main-f.html

Office de la protection intellectuelle du Canada (OPIC)
(819) 997-1936

http://strategis.ic.gc.ca/sc_mrksv/cipo

Coût : 150 \$ pour toute demande d'enregistrement d'une marque de commerce.

200 \$ pour l'enregistrement

300 \$ pour renouvellement de la marque tous les quinze ans après l'enregistrement.

Certification

Définition

La certification consiste à attester qu'un produit est conforme à une référence, qui peut être soit une norme, un agrément ou un règlement particulier.

La reconnaissance de conformité est accessible sous les trois formes suivantes :

Certification de conformité

Le Bureau de normalisation du Québec délivre un certificat témoignant qu'un produit fabriqué par une usine est conforme aux exigences d'une norme.

Le fabricant détenant un certificat de conformité est autorisé à apposer la marque de conformité du BNQ appropriée sur le produit ainsi certifié.

Le certificat de conformité, qui doit être affiché dans les lieux de fabrication, peut en tout temps être retiré au fabricant qui cesserait de se conformer aux exigences susmentionnées ou qui cesserait d'atteindre le niveau de qualité exigé pour l'utilisation de la marque de conformité.

Acceptation de composants

Le Bureau de normalisation du Québec accepte de vérifier la conformité d'un composant lorsque celui-ci est un constituant d'un produit visé par un programme de certification de conformité.

Le Bureau de normalisation du Québec délivre une lettre d'acceptation de composants témoignant qu'un produit fabriqué par une usine déterminée est conforme à une partie de norme.

Attestation de conformité

Le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) peut délivrer une attestation de conformité à un fabricant qui veut faire reconnaître la conformité de son produit à une norme pour une partie limitée de la production déjà

existante du produit, également appelé lot. L'attestation de conformité n'est valable que pour le lot défini, jusqu'à son épuisement.

Le Bureau de normalisation du Québec rend publiques les listes des produits et des composants dont la conformité est certifiée ou acceptée et des usines qui les produisent.

La réalisation des essais requis dans le cadre des programmes de certification est assurée par des laboratoires privés accrédités par le Conseil canadien des normes. La liste des laboratoires accrédités ainsi que la portée de leur agrément est disponible sur demande auprès du BNQ.

Processus de reconnaissance de conformité d'un produit :

- Le dépôt d'une demande de reconnaissance de conformité par l'entreprise.
- Le choix par l'entreprise de l'organisme d'inspection et d'essai agréé par le BNQ.
- L'évaluation du produit et de la maîtrise de la qualité.
- La production et la remise d'un rapport de visite et d'essais par le laboratoire.
- L'analyse du rapport par le BNQ.
- La délivrance du certificat, d'une lettre d'acceptation de composant ou d'attestation de conformité.
- La vérification périodique au sein de l'entreprise (dans le cas de la certification et de l'acceptation de composant).



Renseignements :

Bureau de normalisation du Québec

1 800 386-5114

www.criq.qc.ca/bnq

Service d'avis techniques en infrastructures (SATI)

Offert conjointement par le CERIU et le BNQ, le Service d'avis techniques en infrastructures (SATI) a pour mission de favoriser et de faciliter l'intégration et l'utilisation de nouvelles technologies et de nouveaux matériaux et produits offerts aux intervenants du secteur des infrastructures urbaines.

Il offre une évaluation crédible et impartiale de la performance d'un nouveau matériau, produit ou technologie qui, en raison de sa nouveauté sur le marché, ne peut faire l'objet d'une norme.

Avantages :

- Information fiable et crédible établie par des experts indépendants
- Performances des produits validées par des essais reconnus
- Diminution des démonstrations laborieuses chez les clients
- Réduction du temps et des coûts reliés au lancement du nouveau produit et à la pénétration du marché
- Accélération du processus de normalisation et réduction des coûts associés
- Valorisation des innovations et des résultats de la recherche et développement

Le SATI s'adresse :

- aux gestionnaires et ingénieurs municipaux qui veulent s'assurer de la performance d'un nouveau produit
- aux fournisseurs et fabricants qui désirent une évaluation crédible et rigoureuse faite par un organisme neutre afin de ne plus avoir à démontrer à chaque nouveau client les avantages de leur produit

L'avis technique consiste en trois parties :

1. Présentation du matériel, produit ou technologie
2. Présentation des caractéristiques et propriétés du produit et liste des éléments de contrôle (fiche technique)
3. Avis technique proprement dit : commentaires, indications et réserves.

Renseignements : CERIU (514) 848-9885

www.ceriu.qc.ca

La certification de l'entreprise (ISO)

De plus en plus, les gros joueurs exigent que leurs fournisseurs se plient à la norme ISO. En effet, puisque les entreprises accréditées doivent posséder une documentation complète sur tout ce qu'elles font, cela permet en principe, en cas de problème avec le produit ou le service, d'en trouver rapidement la cause.

L'accréditation coûte entre 5 000 et 8 000 \$ pour une entreprise d'une trentaine d'employés. La facture n'inclut cependant pas le coût d'implantation du système de qualité.

Pour recevoir une accréditation, on doit s'adresser à la dizaine de registraires autorisés à enregistrer la certification de la qualité, que ce soit le Bureau de normalisation du Québec, l'Office des normes générales du Canada ou le Registraire de la qualité KPMG.

Pour obtenir plus d'information à ce sujet, on peut s'adresser au Mouvement québécois de la qualité.

(514) 874-9933, poste 228 ou 1 888 874-9933, poste 228

www.qualite.qc.ca



Si l'aide la plus demandée et la plus appréciée par les dirigeants de PME est celle de nature financière, elle n'est pas nécessairement la plus importante.

La plupart des programmes présentés dans ce guide offrent, en plus d'une aide financière, des services d'information et de consultation. C'est le cas de Développement économique Canada et du Ministère de l'Industrie et du Commerce, ce dernier comptant d'ailleurs sur 200 conseillers en développement industriel et 400 spécialistes en compétitivité, en exportation ou en développement d'entreprise.

Le Groupe-conseil de la **Banque de développement du Canada** offre des solutions personnalisées regroupées sous trois volets faisant écho aux différents stades de développements d'une entreprise :

- Croissance (évaluations diagnostiques, études de faisabilité, information commerciale, expertise en marketing et en recherche)
- Qualité (amélioration de processus, évaluation, certification ISO)
- Exportation

Le **PARI** compte pour sa part sur un réseau de 260 conseillers en technologie industrielle (CTI), dont 60 au Québec seulement. Ce réseau est composé de professionnels largement reconnus pour leur expertise scientifique, technique et commerciale et pour leur connaissance du processus d'innovation. Les CTI encadrent le projet d'un client à toutes les étapes du processus d'innovation, offrent des conseils techniques et aiguillent vers les ressources adéquates, assurant ainsi un service sur mesure.

Le **Réseau canadien de technologie (RCT)** met à la disposition des PME canadiennes de tous les secteurs des *ressources compétentes en matière de développement technologique* par le biais de son réseau de conseillers pancanadien.

Chaque conseiller, à l'emploi d'un organisme reconnu pour son excellence sur le plan technologique ou commercial, est en mesure d'accompagner les entrepreneurs dans la définition de leurs besoins et de les aider à solutionner les questions de nature technologique ainsi que les aspects commerciaux qui y sont reliés. Tous les conseillers sont reliés électroniquement entre eux afin d'aider les clients à trouver et à obtenir les conseils ou l'expertise dont ils ont besoin parmi plus de 800 organisations.

Renseignements : (514) 496-4636 ou 1 800 322-4636

<http://rct.cnrc.ca>

L'Association de la recherche industrielle du Québec (ADRIQ) s'emploie à assurer les conditions propices au succès des entreprises innovantes québécoises. Elle organise diverses activités thématiques sur des sujets qui rejoignent les préoccupations des chefs d'entreprises innovantes et offre des guides de meilleures pratiques de gestion en développement de produit, en recherche et développement et en innovation technologique.

L'ADRIQ a récemment mis sur pied, en partenariat avec DÉC, un réseau de 14 conseillers régionaux dédié à l'innovation et à la promotion des services favorisant le développement de l'innovation au sein des PME québécoises. Ces conseillers sont formés pour :

- accompagner votre entreprise dans une démarche de réclamation de crédits d'impôts à la R-D
- référer votre PME aux meilleures ressources pour améliorer votre processus d'innovation en entreprise
- positionner vos développements dans la chaîne de valeur ajoutée

Le réseau conseil PME-Innovation offre des services d'aiguillage et de référence vers les meilleures compétences et expertises québécoises dans les domaines suivants :

- développement de produits
- commercialisation des technologies
- exportation et marchés internationaux
- financement et accès aux capitaux
- fiscalité et crédits d'impôt à la R-D
- valorisation de la propriété intellectuelle
- partenariats et transferts technologiques
- gestion de la recherche et de l'innovation
- évaluation de technologies
- indicateurs de performance

Renseignements : (514) 337-3001

www.adriq.com

Services conseils (suite)

Les PME peuvent également compter sur les centres de ressources de leur région :

- **Centres locaux de développement**
www.acldq.qc.ca
- **Sociétés d'aide au développement des collectivités du Québec (SADC)**
<http://www.reseau-sadc.qc.ca>
- **Les Sociétés locales d'investissement dans le développement de l'emploi (SOLIDE)**
http://www.formulaire.gouv.qc.ca/cgi/affiche_doc.cgi?dossier=1258&table=0
- **Société de diversification économique des régions (SDER)**
www.formulaire.gouv.qc.ca/cgi/affiche_doc.cgi?dossier=7107&table=0



Stagiaires

L'Info-Guide « Soutien à l'embauche et à la formation », disponible sur le site d'Info Entrepreneurs présente une liste complète des programmes de stage disponibles.

Crédit d'impôt pour les stages en milieu de travail

Stages d'une durée maximum de 32 semaines consécutives

Candidats : étudiants inscrits à temps plein dans un programme de formation de niveau collégial ou universitaire.

L'aide financière prend la forme d'un crédit d'impôt remboursable de 40 % sur les dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 500 \$ ou 625 \$ par stagiaire par semaine selon les particularités du programme de formation auquel le stagiaire est inscrit.

Pour plus de renseignements :

<http://inforoutefpt.org/creditimpot>

Programmes de la Stratégie emploi jeunesse (SEJ)

Le Programme de stages de recherche scientifique conjointe et le Programme de stages en science et technologie du PARI offrent aux entreprises une aide pour embaucher les récents diplômés de collèges ou d'universités sans emploi ou sous-employés. Les deux côtés y gagnent : les compagnies profitent de l'expertise des nouveaux diplômés en science, technologie et affaires, tandis que les diplômés acquièrent une précieuse expérience qui leur ouvrira des portes pour un emploi futur.

Pour plus de renseignements : (450) 641-5300

1-877-994-4727



Plusieurs organismes mettent gratuitement à la disposition des entrepreneurs des outils pour les guider dans les diverses facettes de la gestion de leur entreprise.

Plan d'affaires

Un plan d'affaires soigneusement préparé permet de mieux comprendre le produit ou service offert par l'entreprise, la clientèle cible et le marché éventuel. Il permet également de :

- Définir clairement les objectifs de l'entreprise et fixer des buts à atteindre.
- Faire ressortir les éventuels points forts et points faibles de l'entreprise.
- Donner aux investisseurs potentiels les moyens de déterminer si l'entreprise représente un investissement viable.
- Établir une chronologie d'événements et de jalons financiers auxquels comparer les résultats.
- Déterminer le montant du financement dont l'entreprise a besoin.

Guide de planification pour aider à rédiger un plan d'affaires (Banque Royale)

La Banque Royale met à la disposition des entrepreneurs l'outil « Pensez grand » pour les guider dans les différentes étapes de la conception et du perfectionnement d'un plan d'affaires.

www.banqueroyale.com/entreprises/pmegrand/index.html

Plan d'affaires interactif (PAI)

Le PAI est un logiciel qui tire profit des possibilités d'Internet pour vous aider à préparer un plan d'affaires de 3 ans, que ce soit pour une nouvelle entreprise ou une entreprise existante. Il facilite également la quête d'information en offrant un accès direct aux sources d'information clés sur l'Internet.

www.rcsec.org/pai

Autres sites

- **Banque de Développement du Canada**
www.bdc.ca/fr/business_tools/business_plan/default.htm
- **Banque Nationale dans le menu Entreprises – Planifier vos affaires**
www.bnc.ca
- www.morebusiness.com/templates_worksheets/bplans/acme.brc
- www.smallbusinessbc.ca/francais/plan/index.html
- www.bplans.com/sp/index.cfm?a=bc (anglais)

Guides et outils de gestion

MIC

Élaborée par les conseillers en gestion de PME les plus expérimentés du Québec, cette série de 21 Guides de gestion présente les méthodes les plus modernes qui soient. Chaque guide brosse le portrait précis d'une facette de la gestion d'une PME et propose des conseils, des techniques et des solutions applicables sur-le-champ. Comprend des grilles de travail ainsi qu'une liste d'ouvrages complémentaires et d'adresses utiles.

- Gestion des ressources humaines
- Gestion financière
- Exportation
- Marketing
- Etc.

Coût : 9,95 \$

www.mic.gouv.qc.ca/guide-gestion/index.html

Les Outils de gestion constituent des instruments pratiques et efficaces de solution de problèmes. Ils comprennent des guides d'implantation, des grilles d'analyse, des auto-diagnostics, des listes de références, des méthodes ou des modèles analytiques, présentés sous forme imprimée, informatique ou audiovisuelle. Ces outils permettent à l'entreprise dynamique de résoudre des problèmes ou d'améliorer sa gestion rapidement, à des coûts raisonnables, avec ou sans soutien externe.

Exemples :

- Aide-mémoire pour l'élaboration d'un plan de communication
- Analyse comparative de la valeur des produits par la clientèle
- Analyse d'états financiers par ratios pour le p.-d.g. de PME
- Comptabilité de gestion
- Contrôle interne - guide de procédures
- Guide pour l'élaboration d'un cahier de charge
- Etc.

Gratuit

www.mic.gouv.qc.ca/outils-gestion/index.html

Trousse de mise en marché des technologies

La Trousse de mise en marché de technologie est un guide destiné aux inventeurs et aux entreprises qui veulent transformer leurs idées en produits commercialisables. La trousse contient :

- des méthodes « étape par étape »;
- des listes de vérification et autres outils;
- des listes d'experts en technologie;
- des renvois aux compétences régionales.

Information : Industrie Canada

Ressources humaines

Gestion des ressources humaines

Ce site couvre tous les aspects d'une saine gestion du capital humain.

www.gestionrh.ca

Emploi-Québec

<http://emploi.quebec.net/francais/employeurs/index.htm>

Sites d'intérêt

Info-entrepreneurs

Première source d'information des PME. Comprend notamment des Info-Guides très complets et très bien faits portant sur divers sujets tels que le financement, le démarrage et l'expansion d'une entreprise, le commerce

international, l'innovation et la R&D, l'embauche et la formation, etc.

www.infoentrepreneurs.org

Centre de services aux entreprises du Canada

Offre des solutions d'affaires par thèmes populaires, la liste et la description des programmes et services gouvernementaux pour l'entreprise de même qu'une boîte à outil pour les petites entreprises qui comprend notamment un atelier en ligne et le plan d'affaires interactif (PAI).

www.rcsec.org

Ressources entreprises

Cet organisme offre des services d'information et de consultation de même que centre de documentation spécialisé en question d'affaires. Le site offre des conseils d'experts sur différents thèmes d'affaires de même qu'une foire aux questions variées et pertinentes.

www.ressourcesentreprises.org

Strategis

Réalisé par Industrie Canada, ce site donne accès à une mine de renseignements concernant notamment le commerce et l'investissement, la recherche et l'innovation, et le financement et autres soutiens à l'entreprise. Il offre également de l'information sur chaque secteur d'affaires, un répertoire d'entreprises de même que des outils d'analyse économique. Un incontournable.



Liste des services d'aide aux entreprises

Agence des douanes et du revenu du Canada

Renseignements aux entreprises : 1 800 959-7775

www.ccra-adrc.gc.ca

Agents de marques de commerce

www.napoleon.ic.gc.ca/cipo/AgentDB.nsf/Table+Of+Contents+French?OpenForm

Antenne (Gatineau)

(819) 595-0694 ou 1 877 595-0694

www.solutionsantenne.ca

Association de la recherche industrielle du Québec (ADRIQ)

(514) 337-3001

www.adriq.com

Banque de développement du Canada

1 888 INFO-BDC (1 888 463-6232)

www.bdc.ca

Branché en affaires (Chicoutimi)

(centre de veille des marchés publics)

(418) 672-1847 ou 1-877-250-6333

Bureau de normalisation du Québec

1 800 386-5114

www.criq.qc.ca/bnq

Centres de services aux entreprises du Canada

www.rcsec.org

Centres locaux de développement

www.acldq.qc.ca

CERIU

(SATI)

(514) 848-9885

www.ceriu.qc.ca

Crédits d'impôts pour stages

<http://inforoutefpt.org/creditimpot>

Développement économique Canada

(514) 283-2500

www.dec-ced.gc.ca

Emploi-Québec

<http://emploi.quebec.net>

Financement des petites entreprises du Canada

<http://strategis.gc.ca/lfpec>

Gestion des ressources humaines

www.gestionrh.ca

Guide des brevets

http://strategis.ic.gc.ca/sc_mrksv/cipo/patents/pat_gd_main-f.html

Guide des marques de commerce

http://strategis.gc.ca/sc_mrksv/cipo/tm/tm_main-f.html

Idée-PME

Montréal : (514) 283-2500

Québec : (418) 648-4826

www.dec-ced.gc.ca/asp/ProgrammesServices/idee_pme.asp?LANG=FR

Impact PME

Montréal : (514) 499-2550

Québec : (418) 691-5950

www.mic.gouv.qc.ca/aide/fr/impact.html

Industrie Canada

(514) 496-1797

www.ic.gc.ca

Info entrepreneurs

(514) 496-4636

1 800 322-4636

www.infoentrepreneurs.org

Info-Opportunités (Montréal)

(centre de veille des marchés publics)

(514) 948-0488

www.info-opportunites.qc.ca

Investissement Québec

(514) 873-4375

1 800 461-2433

www.invest-quebec.com

Ministère du développement économique et régional

www.mder.gouv.qc.ca

Ministère de l'Éducation du Québec

(418) 643-7095

www.meq.gouv.qc.ca

Ministère de l'Industrie et du Commerce

Montréal : (514) 499-2550

Québec : (418) 691-5950

www.mic.gouv.qc.ca/accueil

Mouvement québécois de la qualité

(514) 874-9933, poste 228 ou 1 888 874-9933, poste 228

www.qualite.qc.ca

Office de la propriété intellectuelle du Canada

Bureau des brevets

Bureau des marques de commerce

(819) 997-1936

http://strategis.ic.gc.ca/sc_mrksv/cipo

Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI)

(450) 641-5300

1 877 994-4727

<http://irap-pari.nrc-cnrc.gc.ca/>

Réseau canadien de technologie

<http://ctn-rct.nrc-cnrc.gc.ca/index.html>

Réseau capital

www.reseaucapital.com

Réseau Financier Montréal

(514) 840-7989

www.rfm.qc.ca



Liste des services d'aide aux entreprises (suite)

Ressources entreprises

Service Info-PME : (418) 649-INFO (4636)

Ligne sans frais : 1 800 322-INFO (4636)

<http://ressourcesentreprises.org>

Revenu Québec

(514) 864-4155

(418) 659-4155

1 800 450-4155

www.revenu.gouv.qc.ca

SATI

voir CERIU

Sociétés d'aide au développement des collectivités du Québec (SADC)

<http://www.reseau-sadc.qc.ca>

Société de diversification économique des régions (SDER)

(418) 647-9112

1 888 647-9112

www.formulaire.gouv.qc.ca/cgi/affiche_doc.cgi?dossier=7107&table=0

Sociétés locales d'investissement dans le développement de l'emploi (SOLIDE)

(418) 624-1634

1 866 624-1634

http://www.formulaire.gouv.qc.ca/cgi/affiche_doc.cgi?dossier=1258&table=0

Stratégie Contact (Québec)

(centre de veille des marchés publics)

(418) 523-3632

www.strategie-contact.qc.ca

Strategis

www.strategis.gc.ca